

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 avril 2026 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillères Sarah Champagne, Nancy Dallaire et Vanessa Leduc ainsi que les conseillers Luc Marsan, François Séguin, Alexandre Ménard-Levasseur et John McRae sous la présidence du maire Paul Dumoulin, formant quorum.

Absence :

La conseillère Jasmine Sharma.

Sont également présents :

Le directeur général Olivier Van Neste et la greffière Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

26-04-0254 Ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville du 7 avril 2026 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 13.8 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-26-38 / Service de signaleurs routiers – exécution sur demande

et en y retirant les points suivants :

- 16.2 Dérogation mineure / 335-341, avenue Ranger / Enseigne murale / Lot 1 545 617 / Zone HMF-724 / CCU n° 26-03-0020
16.3 PIIA / 335-341, avenue Ranger / Enseigne murale / Lot 1 545 617 / Zone HMF-724 / CCU n° 26-03-0021

« ADOPTÉE »

26-04-0255 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation du 16 mars 2026;
- séance ordinaire du 16 mars 2026;
- séance extraordinaire du 30 mars 2026.

« ADOPTÉE »

26-04-0256 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 30 mars 2026

Le maire Paul Dumoulin mentionne que le conseil a tenu une séance extraordinaire le 30 mars 2026 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

26-04-0257 Période de questions

Toute question soumise par écrit au bureau de la greffière avant 15 h aujourd'hui, pour la séance en cours, est lue.

Les personnes présentes ont ensuite l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

26-04-0258 Appui à la Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2026

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par Transplant Québec pour la « Semaine nationale du don d'organes et de tissus » qui aura lieu du 19 au 25 avril 2026;

CONSIDÉRANT l'importance de la sensibilisation de la population à la cause du don d'organes;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une action qui a pour effet concret de sauver ou d'améliorer la vie des citoyens;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 19 au 25 avril 2026 et que le drapeau à l'effigie du don d'organes soit déployé pour cet événement sur un mât extérieur de l'hôtel de ville.

« ADOPTÉE »

26-04-0259 Autorisation de participation / Les Arts et la Ville / Forum annuel 2026

CONSIDÉRANT la tenue du forum annuel de Les Arts et la Ville 2026 qui se tiendra du 9 au 11 juin prochain;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'inscription des conseillères Jasmine Sharma et Nancy Dallaire et du conseiller John McRae au forum annuel de Les Arts et la Ville qui se déroulera à Montréal;

QUE la Ville accepte d'assumer le coût d'inscription;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives.

« ADOPTÉE »

26-04-0260 Bourses d'études / Cérémonie 2026 / École secondaire de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière formulée par la direction de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence, la persévérance et l'engagement communautaire des finissants de la 5^e secondaire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1200 \$ soit versé à l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes, afin que soit remises six bourses d'études, d'une valeur de 200 \$ chacune, à des élèves méritants de la ville de Vaudreuil-Dorion lors d'une cérémonie qui se tiendra le 16 juin 2026 à l'auditorium des Échos.

« ADOPTÉE »

26-04-0261 Proclamation / Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie / 17 mai

CONSIDÉRANT que la charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

CONSIDÉRANT l'organisme LGBTQ2+Vaudreuil-Soulanges qui fournit des ressources et des services à la communauté dans notre région;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligner cette journée en tant que telle;

D'appuyer la Fondation Émergence en illuminant aux couleurs de la Fierté (arc-en-ciel) le monument *Je Suis...* et de hisser le drapeau de la Fierté sur le mât d'un bâtiment de la Ville le 17 mai de chaque année.

« ADOPTÉE »

26-04-0262 Adoption / Programme Aide aux commerces en contexte d'entraves et services perturbés / Mandat de gestion de fonds

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-007 prévoyant qu'une somme de 250 000 \$, provenant de l'aide financière octroyée par le gouvernement du Québec, soit versée au Fonds d'aide municipale aux entreprises (FAME) et que Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) agisse à titre de gestionnaire de ce fonds;

CONSIDÉRANT qu'il reste une somme approximative de 191 000 \$ audit FAME;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre DEV et la Ville dans la foulée des travaux des secteurs Chicoine, De Lotbinière et Cité-des-Jeunes afin d'explorer des mesures de soutien pour les entreprises affectées par les travaux majeurs initiés par la Ville en cours ou à venir sur le territoire;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c.C-47.1) permettant à une municipalité locale d'accorder, par résolution, une aide à une entreprise du secteur privé, laquelle ne peut excéder 250 000 \$ par exercice financier;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'atténuer les impacts temporaires sur les entreprises riveraines des travaux majeurs en proposant une mesure d'aide concrète visant à soutenir l'achalandage et la santé financière des commerces affectés, via un volet de prêt et un autre de commandite;

CONSIDÉRANT la possibilité de réaffecter les sommes disponibles au FAME dans un nouveau programme intitulé « Aide aux commerces en contexte d'entraves et services perturbés » (ACCES);

CONSIDÉRANT que DEV agira à titre de gestionnaire de ce fonds, incluant l'analyse des demandes, l'octroi des prêts et le recouvrement des sommes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville adopte le programme « Aide aux commerces en contexte d'entraves et services perturbés » (ACCES) tel que décrit dans le document « Programme-ACCES 2026 » et confie à Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) le mandat complet de gestion et d'administration du programme, sous la supervision de son comité d'investissement commun;

QUE ce programme s'adresse actuellement uniquement aux commerçants affectés par les travaux majeurs des secteurs Chicoine, De Lotbinière et Cité-des-Jeunes, tels qu'identifiés aux listes déposées par la Direction générale en date du 30 mars 2026;

QUE la Ville autorise DEV à réaffecter le solde résiduel du FAME, soit environ 191 000 \$, pour le financement de ce programme;

QU'une somme maximale de 20 000 \$ de ce fonds soit affectée au budget de bonification pour le volet 2 du programme.

« ADOPTÉE »

26-04-0263 Ordonnance / Vente pour défaut de paiement de taxes 2026

CONSIDÉRANT que plus de six mois se sont écoulés depuis l'avis de dépôt du rôle de perception;

CONSIDÉRANT l'état produit par le trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2024 et antérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés au conseil aux termes de l'article 512 de *la Loi sur les cités et villes*;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal ordonne à la greffière ou à la greffière adjointe de vendre à l'enchère publique qui se tiendra à la salle du conseil, le 7 mai 2026 à 14 h, conformément aux dispositions des articles 511 et suivants de *la Loi sur les cités et villes*, les immeubles apparaissant à l'état dressé par le trésorier en date du 7 avril 2026 et à l'égard desquels les taxes imposées pour les années 2024 et antérieures n'ont pas été payées en totalité, à l'exception des immeubles :

- dont le solde des taxes dû pour l'année 2024 est inférieur à 10 % des taxes annuelles jusqu'à un maximum de 150 \$;
- dont les titres de droit de propriété ne peuvent être explicitement établis;
- dont les formalités légales n'ont pas toutes été réalisées;

QUE soit toutefois exclu de ladite vente tout immeuble pour lequel la Ville aura perçu les taxes imposées pour les années 2025 et antérieures ainsi que les intérêts courus sur les taxes impayées et les frais.

« ADOPTÉE »

26-04-0264 Remplacement de la résolution 23-10-0953 / Autorisation de signature / Acquisition / Lot 6 607 808 / Lien piétonnier

CONSIDÉRANT la résolution 23-10-0953 autorisant l'acquisition d'une partie du lot 6 383 066, aujourd'hui connue comme étant le lot 6 607 808, dans le cadre de l'aménagement du lien piétonnier reliant la place Maurice-Richard à la rue Jean-Claude-Tremblay;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster le taux unitaire de 189 \$ par mètre carré prévu dans cette résolution en fonction de la valeur au rôle de 2026;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 6 607 808 en contrepartie d'une indemnité de 276 \$ par mètre carré;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié d'acquisition à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE la résolution 23-10-0953 soit remplacée par la présente résolution.

« ADOPTÉE »

26-04-0265 Résiliation et autorisation de signature / Convention de bail / Location d'un café bistro au Pôle municipal

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-0334 autorisant la signature du bail entre la Ville et Crema et Co. Gelato et Gâteries inc. pour la location d'un espace destiné à l'exploitation d'un café-bistro au Pôle municipal;

CONSIDÉRANT que les parties ont signé ledit bail le 21 mai 2025;

CONSIDÉRANT que l'ouverture du café-bistro est reportée en juillet 2026, et ce, en raison des délais liés à la réalisation des travaux d'aménagement du comptoir alimentaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de résilier ledit bail et le remplacer par un bail qui tient compte du nouvel échéancier et qui intègre les modalités convenues entre les parties;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit résiliée la convention de bail entre la Ville et Crema et Co. Gelato et Gâteries inc. signée le 21 mai 2025;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de bail modifiée portant sur la location d'un espace destiné à l'exploitation d'un café-bistro au Pôle municipal, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

26-04-0266 Assujettissement au droit de préemption / 154, boulevard Harwood / Lot 1 545 920

CONSIDÉRANT que la Ville peut, en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), exercer un droit de préemption sur tout immeuble qu'elle souhaite acquérir à des fins municipales, à l'exclusion d'un immeuble qui est la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1);

CONSIDÉRANT le Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion (règlement n° 1830);

CONSIDÉRANT que ce droit ne peut être exercé qu'à la suite de l'inscription d'un avis d'assujettissement au droit de préemption au registre foncier;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite assujettir au droit de préemption le lot 1 545 920 (154, boulevard Harwood), et ce, pour fins d'espace public, naturel et parc, d'habitation, de logement social, communautaire ou abordable, d'équipement institutionnel ou de réserve foncière;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit inscrit au Registre foncier un avis d'assujettissement au droit de préemption pour le lot 1 545 920, et ce, pour fins d'espace naturel, public et parc, d'habitation, de logement social, communautaire ou abordable, d'équipement institutionnel ou de réserve foncière;

QUE cet avis d'assujettissement soit notifié au propriétaire du lot visé.

« ADOPTÉE »

26-04-0267 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1868 / Participation financière de la Ville / Réalisation de travaux de maintien d'actifs prévus en 2026 pour la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes partagée avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs / Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation approuvait, en date du 16 mars 2026, le Règlement autorisant une participation financière et un emprunt de 640 000 \$ pour la quote-part de la Ville dans la réalisation de travaux de maintien d'actifs prévus en 2026 pour la piscine du campus de la Cité-des-Jeunes partagée avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (règlement d'emprunt n° 1868);

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, soit 640 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le trésorier ou trésorier adjoint soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

26-04-0268 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 24 mars 2026 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

26-04-0269 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-26-48 / Acquisition d'un système d'information des ressources humaines et de suivi des candidatures (SRH)

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour l'acquisition d'un système d'information des ressources humaines et de suivi des candidatures, trois soumissions ont été reçues et analysées;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Teamtailor (Portneuf), pour l'acquisition d'un système d'information des ressources humaines et de suivi des candidatures, et ce, pour un montant de 20 400 \$ par période de douze mois, taxes applicables non comprises;

QUE le contrat soit adjugé pour 24 mois à compter de la mise en service de l'abonnement, plus deux mois supplémentaires sans frais;

QUE le directeur du Service des technologies de l'information et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour donner effet à la présente.

« ADOPTÉE »

26-04-0270 Adoption des programmes de prévention / Mise à jour de la Politique portant sur la santé et la sécurité du travail

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* et les nouvelles obligations qui en découlent pour les employeurs;

CONSIDÉRANT l'obligation d'élaborer et de mettre en place un programme de prévention pour les établissements comptant 20 travailleurs et plus;

CONSIDÉRANT que des programmes de prévention ont été rédigés pour le Service des travaux publics, le Service des loisirs et de la culture, le Service de sécurité incendie ainsi que le Pôle municipal, et ce, afin de se conformer à cette nouvelle exigence légale;

CONSIDÉRANT qu'un seul programme de prévention a été rédigé pour les deux usines du Service des eaux en raison des risques similaires en santé et sécurité du travail, justifiant ainsi leur regroupement dans un même programme de prévention;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour la Politique portant sur la santé et la sécurité, laquelle est désormais intégrée aux programmes de prévention, et qu'une telle révision s'imposait afin d'assurer sa conformité aux changements législatifs récents;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés les programmes de prévention, lesquels entrent en vigueur en date de la présente;

QUE soit approuvée la mise à jour de la Politique portant sur la santé et la sécurité du travail, laquelle entre en vigueur en date de la présente.

« ADOPTÉE »

26-04-0271 Autorisation de signature / Avenant / Contrat individuel de travail / Chef de projets – Infrastructures Hôpital de Vaudreuil-Soulanges / Service du génie et de l'environnement

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant au contrat individuel de travail à intervenir entre la Ville et Pierre M. Lacoste et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

26-04-0272 Affectation temporaire au poste de contremaître - Bâtiments / Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection datée du 20 mars 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE Patrick Martel, préposé aux bâtiments (Pôle), soit affecté temporairement au poste de contremaître – Bâtiments, et ce, à compter du 23 mars 2026, pour une période maximale de six mois;

QU'au cours de cette période, M. Martel bénéficie du salaire correspondant à la classe 9, échelon 2 de l'échelle salariale jointe en P-5 à la lettre d'entente n° 4 – Révision de la structure salariale dans un objectif d'attractivité et de rétention tout en assurant un maintien, en continu, de l'équité salariale et de l'équité interne incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite Entente.

« ADOPTÉE »

26-04-0273 Mandat / Centre d'acquisitions gouvernementales / Regroupement d'achats / Serveur et solutions de stockage

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de préparer, en son nom et au nom d'autres organismes publics intéressés, un document d'appel d'offres pour un regroupement d'achats visant l'acquisition de serveurs et de solutions de stockage;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat à commandes attribué à l'intérieur d'une fourchette de 10% du prix le plus bas en référence à l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats pour se procurer des serveurs et des solutions de stockage dans les quantités nécessaires pour ces activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats 2026-8226-50 mis en place par le CAG couvrant la période du 31 mars 2027 au 30 juin 2031;

QUE la Ville confie au CAG le mandat d'acquérir, pour son compte et à ses frais, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale et s'engage à respecter les termes de ce contrat;

QUE le directeur du Service des technologies de l'information et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document d'adhésion.

« ADOPTÉE »

26-04-0274 Mandat / Centre d'acquisitions gouvernementales / Regroupement d'achats / Micro-ordinateur, portable, moniteur et tablette

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de préparer, en son nom et au nom d'autres organismes publics intéressés, un document d'appel d'offres pour un regroupement d'achats visant l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes électroniques;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat à commandes attribué à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas en référence à l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats pour se procurer des micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablette électroniques dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats 2026-8227-50 mis en place par le CAG couvrant la période du 31 mars 2027 au 28 septembre 2031;

QUE la Ville confie au CAG le mandat d'acquérir, pour son compte et à ses frais, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale et s'engage à respecter les termes de ce contrat;

QUE le directeur du Service des technologies de l'information et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document d'adhésion.

« ADOPTÉE »

26-04-0275 Remboursement / Année scolaire 2025-2026 / Entente relative au remboursement des frais d'inscription à une équipe sportive / École secondaire des Échos

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs (CSSTL) dans le cadre des activités et équipes sportives des écoles secondaires de la Cité-des-Jeunes et des Échos;

CONSIDÉRANT que le CSSTL a déposé au Service des loisirs et de la culture une liste de participants de l'école secondaire des Échos et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 4 775 \$ soit remboursée au Centre de services scolaire des Trois-Lacs dans le cadre du protocole d'entente à l'égard des activités et équipes sportives pour des frais d'inscription de l'année scolaire 2025-2026 de l'école secondaire des Échos, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

26-04-0276 Aide financière / Ringuette Les 4 Cités / Tournoi Marcial Fontaine 2025

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-141 prévoyant une aide financière aux organismes pour la location d'heures de glace à l'aréna municipal de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de leurs tournois et compétitions annuelles de sports de glace;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Ringuette Les 4 Cités dans le cadre de son tournoi annuel;

CONSIDÉRANT que 26,92 % des participantes inscrites dans cet organisme sont des citoyennes de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 4 144,81 \$ soit versé à l'organisme Ringuette Les 4 Cités à titre d'aide financière pour les frais liés à la location d'heures de glace dans le cadre Tournoi 4 Cités Marcial Fontaine 2025, le tout conformément à la résolution 11-02-141.

« ADOPTÉE »

26-04-0277 Aide financière / Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Compétition 2026

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-141 prévoyant une aide financière aux organismes pour la location d'heures de glace à l'aréna municipal de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de leurs tournois et compétitions annuels de sports de glace;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs dans le cadre de son tournoi annuel;

CONSIDÉRANT que 62,22 % des participants inscrits dans cet organisme sont des citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 606,67 \$ soit versé à l'organisme Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour les frais liés à la location d'heures de glace dans le cadre de leur compétition 2026, le tout conformément à la résolution 11-02-141.

« ADOPTÉE »

26-04-0278 Octroi de contrat / 401-120-26-27 / Fourniture d'agents de sécurité pour le Festival de Cirque Vaudreuil-Dorion et la Fête nationale 2026

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du *Règlement sur la gestion contractuelle* (règlement n° 1764) qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour la fourniture d'agents de sécurité lors d'événements;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Detekaction Sécurité inc.;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre présentée par Detekaction Sécurité inc. (Mirabel), pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour le Festival de Cirque Vaudreuil-Dorion et la Fête nationale 2026, et ce, pour un montant de 48 774,68 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens et des services requis et rendus en fonction des prix unitaires inscrits à l'offre de service du cocontractant.

« ADOPTÉE »

26-04-0279 Approbation / Bilan 2024 / Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

CONSIDÉRANT la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ c. E-20.1);

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi, la Ville doit adopter annuellement un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans chacun de ses secteurs d'activités ainsi que les mesures visant à réduire ces obstacles;

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire état des initiatives réalisées conformément aux engagements municipaux en matière d'accessibilité et d'inclusion et que le bilan effectué permet d'assurer un suivi des actions posées, d'évaluer leur portée et de maintenir la transparence envers les citoyens et les instances gouvernementales;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve le bilan de l'année 2024 élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* et appuie les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble de ses citoyens;

QUE la cheffe de division – Loisirs soit désignée coordonnatrice du dossier de la mise en application de la Loi en lui conférant la responsabilité et le pouvoir de lui recommander toutes mesures à privilégier dans le but de se conformer aux exigences de la Loi.

« ADOPTÉE »

26-04-0280 Accréditation d'organismes / Politique de reconnaissance des organismes

CONSIDÉRANT deux demandes de reconnaissance soumises dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Service des loisirs et de la culture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la reconnaissance des organismes suivants:

- Mères au front Vaudreuil-Soulanges;
- LGBTQ2+ Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

26-04-0281 Mandat à l'Union des municipalités du Québec/ Achat regroupé / Sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saisons 2026-2027 à 2029-2030

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour quatre ans, soit jusqu'au 30 avril 2030 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2029-2030;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins trente jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les hivers 2026-2027 à 2029-2030 inclusivement;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants;

QUE pour l'appel d'offres 2026-2027, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à UMQ.

« ADOPTÉE »

26-04-0282 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-13 / Services de caractérisation, d'épandage et du traitement contre l'herbe à poux

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services de caractérisation, d'épandage et du traitement contre l'herbe à poux, une soumission a été reçue et ouverte le 9 mars 2026 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-13;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 19 mars 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Groupe Arbo-Ressources inc. (Trois-Rivières), pour les services de caractérisation, d'épandage et du traitement contre l'herbe à poux, et ce, pour un montant de 100 646 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2026, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

26-04-0283 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-R1857.08 / Fourniture, livraison et installation d'une génératrice incluant la construction d'un local technique au 3093, boulevard de la Gare

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture, livraison et installation d'une génératrice incluant la construction d'un local technique au 3093, boulevard de la Gare, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 16 mars 2026 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1857.08;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Constructions Valrive inc., (Salaberry-de-Valleyfield) pour la fourniture, la livraison et l'installation d'une génératrice incluant la construction d'un local technique au 3093, boulevard de la Gare, et ce, pour un montant de 788 655 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1857.08.

« ADOPTÉE »

26-04-0284 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-25 / Services professionnels – Experts en bâtiment pour l'inspection et l'accompagnement subventionné pour les années 2026 et 2027 pour évaluer la vulnérabilité de certains immeubles

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'experts en bâtiment pour l'inspection et l'accompagnement subventionné pour les années 2026 et 2027 afin d'évaluer la vulnérabilité de certains immeubles de la ville, quatre soumissions ont été reçues et ouvertes le 16 mars 2026 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-25;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 24 mars 2026;

CONSIDÉRANT le Règlement décrétant un programme d'inspection de d'accompagnement subventionné pour réduire la vulnérabilité de certains bâtiments aux refoulements d'égout et aux infiltrations d'eau (règlement n° 1866), qui prévoit une somme maximale de 1 000 000 \$ pour le programme;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence, Can-Explore inc. (Québec), pour les services professionnels d'experts en bâtiment pour l'inspection et l'accompagnement subventionné pour les années 2026 et 2027 afin d'évaluer la vulnérabilité de certains immeubles de la ville, et ce, pour un montant de 591 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QU'une somme de 1 000 000 \$ soit affectée au surplus accumulé affecté – règlement 1866 – aide financière en provenance du surplus accumulé non affecté;

QUE le Service des finances et de la trésorerie soit autorisé à affecter aux activités de fonctionnement les sommes requises, au fur et à mesure que l'aide financière est versée, et ce, en provenance du surplus accumulé affecté – règlement 1866 – aide financière.

« ADOPTÉE »

26-04-0285 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-26-34 / Service de sciage de bordure de béton – contrat à commandes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le service de sciage de bordure de béton – contrat à commandes, une soumission a été reçue et ouverte le 24 mars 2026 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-26-34;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Construction S.R.B. S.C.C. (Saint-Jean-sur-Richelieu) pour le service de sciage de bordure de béton – contrat à commandes, et ce, pour un montant de 15 150 \$ taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres 401-110-26-34;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2026, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

« ADOPTÉE »

26-04-0286 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-26-35 / Location de divers véhicules

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la location de divers véhicules, trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-26-35;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les soumissions déposées par le plus bas soumissionnaire par lot, en l'occurrence Location Sauvageau inc. (Saint-Raymond), pour la location de divers véhicules, et ce, pour un montant de 39 909,38 \$ pour le lot A et de 19 487,84 \$ pour le lot B, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-26-35;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2026.

« ADOPTÉE »

26-04-0287 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-26-44 / Fourniture et livraison de vêtements de travail pour l'année 2026 - contrat à commandes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture et livraison de vêtements de travail pour l'année 2026 – contrat à commandes, une soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix no 401-110-26-44;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Le Bottier du Cinq (Salaberry-de-Valleyfield), pour la fourniture et livraison de vêtements de travail pour l'année 2026 – contrat à commandes, et ce, pour un montant de 66 325,15 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel de demande de prix n° 401-110-26-44;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an.

« ADOPTÉE »

26-04-0288 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-26-38 / Service de signaleurs routiers – exécution sur demande

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services de signaleurs routiers à exécution sur demande, une soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT que la soumission est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-26-38;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Signalisation Legault inc. (Saint-Étienne-de-Beauharnois) pour les services de signaleurs routiers à exécution sur demande, et ce, pour un montant de 25 800 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document de demande de prix 401-110-26-38;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ladite dépense soit financée par une affectation du surplus accumulé non affecté aux activités de fonctionnement pour une somme de 25 800 \$, taxes applicables non comprises;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2026.

« ADOPTÉE »

26-04-0289 Adoption / Programme de sécurité électrique / Autorisation pour l'obtention d'une licence de constructeur-propriétaire

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de maintenir un environnement de travail sécuritaire;

CONSIDÉRANT la présence, au Service des eaux, de travailleurs détenant les certifications requises pour effectuer des travaux électriques et que de tels travaux sont effectués dans le cadre de nos opérations d'entretien et de maintenance;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville d'obtenir une licence de constructeur-propriétaire auprès de la Régie du bâtiment du Québec pour la réalisation de travaux électriques sur ces installations;

CONSIDÉRANT l'obligation d'encadrer les activités associées aux dangers électriques en vue de protéger les travailleurs avec la mise en place d'un programme de sécurité électrique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvé le Programme de sécurité électrique du Service des eaux;

QUE le directeur du Service des eaux soit autorisé à agir comme représentant de la Ville et à signer tous documents requis pour l'obtention d'une licence de constructeur-propriétaire (classe 16 – électricité) auprès de la Régie du bâtiment du Québec.

« ADOPTÉE »

26-04-0290 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n^o 401-110-23-R1827.10 / Services professionnels / Travaux de remplacement du système d'ozonation à l'usine de filtration

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre des travaux de remplacement du système d'ozonation à l'usine de filtration (appel d'offres n^o 401-110-23-R1827.10) comprenant les ordres de changement n^{os} 1 et 2 totalisant un montant de 18 699 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n^o 1811).

26-04-0291 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n^o 2 / Appel d'offres n^o 401-110-24-R1827.16 / Entrepreneur général / Préachat du système d'ozonation à l'usine de filtration

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre du préachat du système d'ozonation à l'usine de filtration (appel d'offres n^o 401-110-24-R1827.161) comprenant l'ordre de changement n^o 2 totalisant un montant de 12 577,78 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n^o 1811).

26-04-0292 Autorisation de signature / Modification n^o 1 / Entente de contribution / Aménagements favorisant les déplacements actifs dans le secteur de la rue Chicoine / Logement, Infrastructures et Collectivités Canada / Fonds pour le transport actif

CONSIDÉRANT la résolution 23-02-0124 autorisant la signature de l'entente de contribution d'Infrastructures Canada pour le dossier n^o ATF-1354 relatif aux aménagements favorisant les déplacements actifs dans le secteur de la rue Chicoine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date de fin prévue à ladite entente;

CONSIDÉRANT le projet d'amendement à l'entente de contribution relative au projet précité prévoyant la modification des dates de fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la modification n° 1 à l'entente pour le projet Aménagements favorisant les déplacements actifs dans le secteur de la rue Chicoine à Vaudreuil-Dorion, toute modification subséquente, le cas échéant, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

26-04-0293 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n^{os} 5, 11 et 16 / Appel d'offres n° 401-110-25-R1755.03 / Entrepreneur général / Réaménagement d'une partie de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre du réaménagement d'une partie de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau (appel d'offres n° 401-110-25-R1755.03) comprenant les ordres de changement n^{os} 5, 11 et 16 totalisant un montant de 49 564,73 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

26-04-0294 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n^{os} 13 et 14 / Appel d'offres n° 401-110-19-12 / Services professionnels de mécanique, électricité et plomberie / Plans et devis / Services durant la construction / Pôle municipal

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels de mécanique, électricité et plomberie dans le cadre de la phase 1 du projet du Pôle municipal (appel d'offres n° 401-110-19-12) comprenant les ordres de changement n^{os} 13 et 14 totalisant un montant de 14 460 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

26-04-0295 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n^{os} 17 à 19 / Appel d'offres n° 401-110-24-R1822.04 / Entrepreneur général / Construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de la construction d'un réservoir d'eau potable dans le secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes (appel d'offres n° 401-110-24-R1822.04) comprenant les ordres de changement n^{os} 17, 18 et 19, totalisant un montant de 16 020,42 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

26-04-0296 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n^{os} 8 et 9 / Appel d'offres n^o 401-110-18-R1753.01 / Services professionnels / Élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels dans le cadre de l'élargissement du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan ainsi qu'entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et la rue Jeannotte (appel d'offres n^o 401-110-18-R1753.01) comprenant les ordres de changement n^{os} 8 et 9, totalisant un montant de 11 644,20 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n^o 1811).

26-04-0297 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n^{os} 1 à 3 / Appel d'offres n^o 401-110-25-R1851.16 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Valois entre la 8^e avenue et l'avenue Marier

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux d'aménagement d'une voie cyclable le long de la rue Valois entre la 8^e avenue et l'avenue Marier (appel d'offres n^o 401-110-25-R1851.16) comprenant les ordres de changement n^{os} 1 à 3 totalisant un montant de 15 817,66 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n^o 1811).

26-04-0298 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n^{os} 5 et 6 / Appel d'offres n^o 401-110-25-R1834.08 / Entrepreneur général / Travaux d'aménagement de terrains de tennis et pickleball à l'intersection de la rue Valois et de l'avenue André-Chartrand

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de travaux d'aménagement de terrains de tennis et pickleball à l'intersection de la rue Valois et de l'avenue André-Chartrand (appel d'offres n^o 401-110-25-R1834.08) comprenant les ordres de changement n^{os} 5 et 6 totalisant un montant de 11 680,38 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n^o 1811).

26-04-0299 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n^{os} 1 et 2 / Appel d'offres n^o 401-110-24-58 / Services professionnels / Ingénierie, environnement et contrôle qualitatif des matériaux pour divers projets d'infrastructures

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles relatives aux services professionnels en ingénierie, environnement et contrôle qualitatif des matériaux pour divers projets d'infrastructures (appel d'offres n^o 401-110-24-58) comprenant les ordres de changement n^{os} 1 et 2 totalisant un montant de 22 900 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n^o 1811).

26-04-0300 Autorisation de signature / Protocole d'entente / Branchement temporaire du bâtiment au réseau d'égout municipal et rejet des eaux sanitaires en période hors pointe / 505-525 rue Chicoine / Règlement n^o 1763

CONSIDÉRANT que, conformément à la résolution 26-03-0224, le Service du génie et de l'environnement a préparé le protocole d'entente respectant les modalités du règlement n^o 1763 pour le projet de branchement temporaire au réseau d'égout municipal existant et le rejet des eaux sanitaires en période hors pointe pour le bâtiment qui sera sis au 505-525 rue Chicoine;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole à intervenir avec la société 9528-1903 Québec inc. pour le projet de branchement temporaire au réseau d'égout municipal existant et le rejet des eaux sanitaires en période hors pointe pour le bâtiment qui sera sis au 505-525 rue Chicoine.

« ADOPTÉE »

26-04-0301 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-26-R1851/R1857.01 / Services professionnels / Validation du concept, la préparation des plans et devis, estimation des coûts et la surveillance des travaux de gainage / Rue Jeannotte et rues à proximité de l'avenue Curé-David

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels de validation du concept, de préparation des plans et devis, d'estimation des coûts et de surveillance liés aux travaux de gainage sur la rue Jeannotte et les rues à proximité de l'avenue Curé-David, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-26-R1851/R1857.01;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Game Consultants Sans-Tranchée inc., pour les services de validation du concept, de préparation des plans et devis, d'estimation des coûts et de surveillance liés aux travaux de gainage sur la rue Jeannotte et les rues à proximité de l'avenue Curé-David, et ce, pour un montant de 55 100 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-26-R1851/R1857.01;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits à la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

26-04-0302 Augmentation de la dépense / Contrat n° 401-120-22-14 / Liaison aérienne de fibre optique entre le 51, rue Jeannotte et le secteur du Pôle municipal

CONSIDÉRANT la résolution 22-09-0770 autorisant la signature d'un contrat avec Groupe Maskatel Québec LP pour la réalisation d'une liaison aérienne de fibre optique entre le 51, rue Jeannotte et le secteur du Pôle municipal, incluant l'ingénierie, et ce, pour un montant de 64 526,40 \$, taxes applicables non comprises;

CONSIDÉRANT que le montant prévu au contrat constituait une estimation sujet à révision selon les coûts réellement encourus;

CONSIDÉRANT la résolution 22-08-0658 autorisant le financement du projet à hauteur de 73 929,11 \$, taxes applicables non comprises, par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

CONSIDÉRANT la facturation finale totalisant 74 103,04 \$, taxes applicables non comprises;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le montant de dépense prévue pour le contrat avec Groupe Maskatel Québec LP pour la réalisation d'une liaison aérienne de fibre optique entre le 51, rue Jeannotte et le secteur du Pôle municipal, incluant l'ingénierie, soit augmenté à 74 103,04 \$, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la dépense ainsi amendée soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

26-04-0303 Dépôt / Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 11 mars 2026

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 11 mars 2026.

26-04-0304 PIIA / 230, boulevard Harwood / Enseignes murales / Lot 6 510 406 / Zone MXU-725 / CCU n° 26-03-0022

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 230, boulevard Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-03-0022 du comité consultatif d'urbanisme, sous réserve de certaines conditions, résultant de son analyse et à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 11 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae
APPUYÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 230, boulevard Harwood, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation de quatre enseignes murales, tel que présenté lors de la réunion d comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2026, et ce conditionnellement à ce que ces enseignes murales soient réparties de la manière suivante :

- deux enseignes murales annonçant le nouveau complexe résidentiel « Le Racine Vaudreuil »;
- deux enseignes murales annonçant le groupe immobilier Mahi Beaudry qui exploite le commerce situé au 230, boulevard Harwood, local 114.

« ADOPTÉE »

26-04-0305 PIIA / 1113, route Harwood / Enseignes murales et sur poteau / Lot 5 197 046 / Zone IMX-607 / CCU n° 26-03-0023

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 1113, route Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-03-0023 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 11 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 1113, route Harwood, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à un projet d'installation de deux enseignes aux murs et le remplacement du message sur le poteau existant, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2026.

« ADOPTÉE »

26-04-0306 PIIA / 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseigne murale / Lot 4 722 963 / CRE-216 / CCU n° 26-03-0024

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-03-0024 du comité consultatif d'urbanisme, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 11 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à un projet d'installation d'une enseigne au mur, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2026.

« ADOPTÉE »

26-04-0307 PIIA / 585, avenue Saint-Charles, local 415 / Enseignes / Lot 5 443 991 / Zone CRE-219 / CCU n° 26-03-0025

CONSIDÉRANT une demande de permis à l'égard de l'immeuble sis au 585, avenue Saint-Charles, local 415;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 26-03-0025 du comité consultatif d'urbanisme, sous réserve d'une condition, résultant de son analyse à l'égard de la conformité du projet aux objectifs du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* (règlement n° 1277) faite lors d'une réunion tenue le 11 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.3 du règlement n° 1277, il revient au conseil d'approuver ou non, par résolution, le plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 585, avenue Saint-Charles, local 415, le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement d'une enseigne au mur et sur un pylône communautaire, tel que présenté lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 mars 2026, et ce, conditionnellement à ce que la superficie de l'enseigne au mur soit conforme au règlement de zonage n° 1872.

« ADOPTÉE »

26-04-0308 Dépôt / Procès-verbal modifié du comité de démolition / Réunion du 4 février 2026

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal modifié de la réunion du comité de démolition du 4 février 2026, lequel remplace celui déposé précédemment par la résolution 26-03-0193 le 2 mars dernier.

« ADOPTÉE »

26-04-0309 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 60, rue Jeannotte / Lot projeté 6 707 579

CONSIDÉRANT l'article 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), la définition de Projet de redéveloppement prévue à l'article 1.13 du *Règlement de zonage* (règlement n° 1872) et l'article 5.2 paragraphes 1, 5.3, 5.4, 5.5 et 5.6 de ce même règlement;

CONSIDÉRANT la demande de permis n° 2025-22183 pour la construction d'une habitation multifamiliale sur le lot projeté 6 707 579;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parcs;

CONSIDÉRANT que la valeur du lot projeté 6 707 579, selon le rapport d'estimation de la valeur marchande des terrains préparé par Lefebvre & Associés évaluateurs agréés inc. en date du 26 mars 2026 est de 1 755 000 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève à 175 500 \$ correspondant à 10 % de la valeur du terrain;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Sarah Champagne
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 175 500 \$ et que cette somme soit déposée dans le fonds aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

« ADOPTÉE »

26-04-0310 Financement / Services professionnels / Aménagement de la place publique Ange-Émile-Séguin

CONSIDÉRANT que des dépenses de services professionnels doivent être effectuées dans le cadre du projet d'aménagement de la place publique Ange-Émile-Séguin prévu au Programme quinquennal d'immobilisation (SAT-24-001);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 49 293,92 \$, taxes applicables non comprises, pour les services professionnels en lien avec le projet d'aménagement de la place publique Ange-Émile-Séguin prévu au Programme quinquennal d'immobilisation (SAT-24-001);

QUE cette dépense soit financée par le fonds aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

« ADOPTÉE »

26-04-0311 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-25-R1852.03 / Entrepreneur général / Fourniture, livraison et installation de certains éléments compris au Plan directeur de la signalétique extérieure

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre de la fourniture, de la livraison et de l'installation de certains éléments compris au Plan directeur de la signalétique extérieure (appel d'offres n° 401-110-25-R1852.03) comprenant l'ordre de changement n° 3 totalisant un montant de 1 821 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (règlement n° 1811).

26-04-0312 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-26-47 / Services professionnels / Élaboration du Plan directeur de conservation des milieux naturels de la Ville

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir de nouvelles exigences et critères à utiliser dans les évaluations des soumissions, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Dallaire
APPUYÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé le 23 mars 2026 par le Service du génie et de l'environnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-26-47, à l'égard des services professionnels pour l'élaboration du Plan directeur de conservation des milieux naturels de la Ville.

« ADOPTÉE »

26-04-0313 Subventions 2026 / Fonds communautaire Écoprojets

CONSIDÉRANT le lancement en 2022 du Fonds communautaire Écoprojets de la Ville afin de répondre aux besoins exprimés par les citoyens lors de l'élaboration de la Politique environnementale, de la Politique familiale et des aînés et de la Planification stratégique;

CONSIDÉRANT que ce Fonds s'adresse aux citoyens, regroupements de citoyens, institutions et organismes à but non lucratif et que ceux-ci ont été invités à déposer des projets entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2026;

CONSIDÉRANT que huit projets reçus ont été jugés recevables et soumis au comité de sélection afin d'évaluer chaque projet selon la grille d'analyse prévue à cet effet;

CONSIDÉRANT que trois projets ont obtenu la note minimale exigée et deviennent ainsi admissibles à une aide financière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller John McRae

APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient octroyées aux organismes suivants, selon les modalités précisées au Fonds communautaire Écoprojets, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des trois projets retenus pour l'année 2026 :

- Racine et petites pousses, un parcours nature intergénérationnel, Centre prénatal et Jeunes Familles, la somme de 5 250 \$;
- Potager communautaire, Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges, la somme de 3 091,42 \$;
- Verger collectif, L'Atelier Paysan, la somme de 7 500 \$.

QUE 50 % de l'aide financière soit versé dès l'adoption de la présente résolution, conditionnellement à l'obtention des permis exigés par la Ville, le cas échéant, et des preuves de la capacité de payer des demandeurs pour les dépenses qui seront engendrées par les projets avant la réception de l'aide financière du Fonds communautaire Écoprojets;

QUE le résidu de l'aide financière soit versé à la suite de la réception et de la validation par le Service du génie et de l'environnement du formulaire de fin de projet et des preuves de dépenses;

QUE la Ville se réserve le droit de modifier à la baisse le montant prévu pour le deuxième versement, afin que la somme totale de l'aide financière corresponde aux dépenses réellement encourues lors de la réalisation du projet;

QUE la Ville se réserve le droit de diminuer le deuxième versement de l'aide financière si le projet n'est réalisé qu'en partie, ou si des preuves justificatives de dépenses non admissibles sont présentées.

« ADOPTÉE »

26-04-0314 Adoption / Règlement n° 1872-01 / Zonage / Ajustements à diverses dispositions

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement n° 1872-01 a été adopté à une séance tenue le 16 février 2026;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 mars 2026 à 18 h;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement n° 1872-01 a été adopté avec changements à une séance tenue le 16 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu' à la suite d'un avis publié le 27 mars 2026, les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande pour que le présent règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, avaient la possibilité de le faire jusqu'au 4 avril 2026 à 16 h;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1872-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n°1872 de façon à apporter des ajustements à diverses dispositions ».

« ADOPTÉE »

26-04-0315 Adoption / Règlement n° 1709-37 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités / Mise à jour / Camps de jour / Location d'espaces pour restaurateurs et commerçants lors du Festival de cirque

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-37 a été déposé à une séance tenue le 16 mars 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller John McRae

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement n° 1709-37 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités afin de mettre à jour les tarifs en lien avec les camps de jour et la location d'espaces pour restaurateurs et commerçants lors du Festival de cirque ».

« ADOPTÉE »

26-04-0316 Adoption / Règlement n° 1562-02 / Colporteurs et commerçants itinérants – RMH 220 / Interdiction de colportage, commerce itinérant et sollicitation

La greffière mentionne l'objet du règlement et le fait qu'aucun changement n'y ait été apporté depuis le projet déposé.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1562-02 a été déposé à une séance tenue le 16 mars 2026;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Alexandre Ménard-Levasseur

APPUYÉ PAR le conseiller François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le règlement no 1562-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif aux colporteurs et aux commerces itinérants n° 1562 – RMH 220 afin d'interdire, sauf dans certains cas prévus, le colportage, le commerce itinérant et la sollicitation sur le territoire de la Ville ».

« ADOPTÉE »

26-04-0317 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1878 / Plans et devis et surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de réfection d'enveloppe, d'égouttement, et des toitures plates incluant tous les travaux connexes / Bâtiment du 51, rue Jeannotte

La conseillère Nancy Dallaire dépose le projet de règlement n° 1878 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réfection d'enveloppe, d'égouttement et des toitures plates incluant tous les travaux connexes pour le bâtiment du 51, rue Jeannotte en décrétant une dépense et un emprunt de 3 140 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

26-04-0318 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1877 / Régie interne et règles de fonctionnement des séances du conseil

La conseillère Sarah Champagne dépose le projet de règlement n° 1877 sur la régie interne et les règles de fonctionnement des séances du conseil et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

26-04-0319 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Leduc
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 25 mars 2026.

« ADOPTÉE »

26-04-0320 Période de questions et d'information – Élus

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de poser des questions et transmettre de l'information.

John McRae tient à féliciter, à titre de bons coups, les équipes du Service des travaux publics et du Service de sécurité incendie pour leur excellent travail lors des situations survenues récemment, notamment en lien avec les pannes d'électricité et les épisodes de verglas. Il souligne également, à titre de coup de cœur, le travail des organismes qui ont su se mobiliser et se tenir debout dans le cadre du mouvement « Communautaire à boutte ».

Vanessa Leduc mentionne que la première causerie citoyenne avec les citoyens du district 7 se tiendra le 14 avril prochain et invite les citoyens de son district à y participer ou à lui transmettre, par courriel, leurs questions et commentaires.

26-04-0321 Deuxième période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de poser des questions aux membres du conseil.

Les questions ainsi que les réponses peuvent être entendues dans leur intégralité en visionnant la séance du conseil, en direct ou en différé, sur le site Internet de la Ville.

26-04-0322 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller John McRae
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 11 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Paul Dumoulin, maire

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière